

**CÉRÉMONIE DE PUBLICATION DU CALENDRIER GLOBAL DES
ÉLECTIONS EN RDC
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CENI
(Dimanche 05 novembre 2017)**

Honorables Députés et Sénateurs,

Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement,

Messieurs les Représentants des Institutions sœurs d'appui à la
démocratie,

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée Plénière de la
CENI,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des
missions diplomatiques,

Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,

Mesdames et Messieurs de la presse,

Nous voici arrivés à un moment important du processus électoral dans
notre pays : celui de la publication du calendrier électoral. Point n'est
besoin de rappeler les péripéties qui ont émaillé le chemin parcouru
jusqu'à ce jour.

L'évaluation faite en décembre 2015 par la CENI a abouti à la conclusion
qu'il était absolument nécessaire de procéder à une refonte du fichier

électoral, celui de 2011 ayant été déconsidéré, à la suite des interprétations intéressées et divergentes des conclusions de son audit conduit par la mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

L'option ainsi levée a été soutenue par toute la classe politique lors des deux dialogues. Aussi l'Accord de la 31 décembre 2016 stipule-t-il en son point IV.1 que « les parties prenantes s'accordent pour une refonte totale du fichier électoral. »

Y faisant suite, la CENI s'est appuyée sur les travaux de stabilisation des cartographies opérationnelles qu'elle a menés depuis 2014 en perspective de l'organisation de tous les 11 scrutins prévus par le cadre légal Congolais.

Les étapes clés de cette opération ont été la collecte et le traitement des données des entités de base la conception et l'impression des cartes opérationnelles, ainsi que la production de l'atlas électoral dont la première édition destinée à toutes les parties prenantes sera disponible avant la convocation de l'électorat.

Le résultat de cette opération de stabilisation de cartographie présente les agrégats suivant sur la République Démocratique Congo :

Variables/Entités	Agrégats
Superficie	2 345 409 km ²
Provinces	26
Territoires	145
Villes	32
Communes	310

Secteurs	470
Chefferies	264
Groupements	6 095
Villages	88 670
Centres d'inscription	17 859

Fort de cette cartographie ainsi stabilisée, de la loi portant identification et enrôlement des électeurs, du financement du gouvernement ainsi que de l'appui logistique de la MONUSCO, la CENI s'est investie dans les activités préparatoires de la révision du fichier électoral, notamment, l'acquisition des matériels, le recrutement et la formation des agents, leur déploiement et celui des matériels dans différentes aires opérationnelles.

Le 31 juillet 2016, l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs a été lancée dans la province pilote du Nord-Ubangi.

Elle s'est ensuite poursuivie successivement dans les aires opérationnelles 1 et 2 comprenant les provinces de l'Equateur, Haut Katanga, Haut Lomami, Ituri, Lualaba, Maniema, Mongala, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika et Tshuapa.

A partir du 30 avril 2017, ce fut le tour des provinces des aires opérationnelles 3 et 4, c'est-à-dire : Bas-Uélé, Haut-Uélé, Kasai Oriental, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Lomami, Mayi-Ndombe, Sankuru, Tshopo et enfin à partir du 28 mai 2017, la ville de Kinshasa.

Il faut relever que les défis d'ordre sécuritaire étaient déjà présents dans les deux premières phases de la Révision du fichier en province pilote et aires opérationnelles 1 et 2, notamment dans le Tanganyika où le conflit

entre Pygmées et Bantous a quelque peu perturbé les prévisions de la CENI.

Mais ces défis se sont avérés d'une gravité particulière dans les provinces du Kasai, Kasai Central et les territoires de Kamiji et Luilu dans la province de la Lomami. Sur cet espace, non seulement les populations ont subi les affres de l'insécurité créée par le phénomène Kamuina Nsapu, mais aussi des agents de la CENI ont été décapités, ses bureaux vandalisés et du matériel d'enrôlement détruit.

Cette situation a été telle que les opérations d'identification et enrôlement des électeurs n'y ont été possibles qu'après la stabilisation de ces provinces.

Au moment où nous publions ce calendrier, 43 647 570 Congolais dont 20 723 004 femmes et 22 924 566 hommes sont inscrits sur les listes électorales.

A tout seigneur, tout honneur. La CENI rend un vibrant hommage à la population pour l'engouement dont elle a fait preuve pour se faire identifier et enrôler.

Nous regrettons néanmoins le fait que, nonobstant l'accréditation par la CENI d'un certain nombre de témoins, observateurs et journalistes, il a été noté une très faible présence, sinon une absence, de ces derniers dans la grande majorité des Centres d'Inscription. Nous souhaitons que cette situation soit corrigée en ce qui concerne les opérations à venir, grâce à un engagement plus actif de toutes les parties prenantes.

Pour des raisons d'insécurité, les opérations d'identification et enrôlement des électeurs ont démarré avec un grand retard dans le

Kasaï, Kasaï Central et les territoires de Kamiji et Luilu ou elles sont en cours. La collecte des données sur terrain et la délivrance des cartes d'électeurs vont s'y poursuivre jusqu'à l'enrôlement du dernier électeur, dans le respect du temps légal de fonctionnement de chaque centre d'inscription.

Il est prévu, après la collecte des données sur le terrain, la centralisation et la consolidation de ces données au niveau national, et enfin le traitement par la déduplication alphanumérique et biométrique des doublons.

Pour ce faire, la CENI est dans le processus d'acquisition d'un système automatique d'identification biométrique (ABIS). Ce système assure une déduplication alphanumérique et biométrique (visage et 10 empreintes digitales) dans un rapport 1 : N (chaque électeur est comparé à tous les électeurs du fichier électoral).

S'agissant du calendrier électoral, relevons que trois calendriers électoraux ont été successivement publiés par la CENI en 2012, 2014 et 2015. Pour diverses raisons, ils n'ont malheureusement pas été exécutés. C'est le lieu d'inviter les uns et les autres à éviter, face au nouveau calendrier, des réactions et attitudes susceptibles de conduire à l'enlisement du processus électoral. La responsabilité de tous est donc engagée.

Voici les principes directeurs du nouveau calendrier :

Il est conforme aux dispositions de l'Accord de la Saint Sylvestre 2016 en son point IV.3. qui stipule que le chronogramme à présenter par la CENI « prendra en compte les opérations préélectorales et électorales ci-après :

- Fin de la constitution du fichier électoral consolidé ;
- Adoption de la loi sur la répartition des sièges par circonscription électorale et de la loi électorale ainsi que leur promulgation par le Chef de l'Etat ;
- Convocation des scrutins par la CENI ;
- Tenue en une seule séquence des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales ;
- Prestation de serment et installation du nouveau Président de la République élu ;
- Elections sénatoriales, des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces. »

La CENI, dans l'exercice de sa mission, a toujours présenté aux différentes parties prenantes les défis qui sont les siens pour la tenue des élections. C'est ainsi qu'il y a une année, invitée au dialogue de la Cite de l'Union Africaine, elle a présenté les projections calendaires qui prévoyaient la tenue des scrutins endéans 504 jours après constitution du fichier.

Tout en appréciant le débat républicain parfois caricaturé articulé autour de ce délai la CENI précise que ces indications étaient des hypothèses basées sur des données et des agrégats bien déterminés.

Au regard de l'environnement politique et des attentes des parties prenantes tirées des récentes évaluations en tripartite et des consultations que nous avons eu avec différents acteurs, le calendrier que nous présentons ce jour est basé sur le principe de rationalisation du système électoral, tel que recommandé par l'Accord en son point IV.4. Cette disposition, en effet, préconise la recherche des voies et moyens

de rationalisation du système électoral pour réduire les coûts excessifs des élections.

Le calendrier que nous publions aujourd'hui fixe la tenue des trois scrutins **le 23 décembre 2018.**

Il sied de relever que la visibilité et la lisibilité des solutions aux contraintes financières, logistiques, sécuritaires et légales sont le gage d'application effective de ce calendrier. Nous nous appuyons, de ce fait, sur la bonne foi des parties prenantes et des divers partenaires qui nous ont assurés de jouer chacun son rôle.

Nous sommes en effet tous responsables de la réussite de ce processus. Point n'est besoin de le redire : nous n'arriverons aux élections que nous attendons tous que si et seulement si nous posons les actes qu'il faut pour y parvenir et dans ce concert d'actes, la CENI joue sa partition sans désemparer.

Je ne saurais clore ce mot d'introduction sans exprimer nos vifs remerciements à l'endroit des différentes parties prenantes et partenaires au processus. Leur engagement et leur n appui sont appréciés à leur juste valeur.

Sans plus attendre, je vais laisser Monsieur le Rapporteur de la CENI vous donner l'économie de la décision portant publication du calendrier électoral.

Merci à tous.

Corneille NANGAA YOBELUO